

PHILADELPHIA GAS WORKS  
800 W. MONTGOMERY AVENUE, PHILADELPHIA, PA 19122-0050

Date de l'avis : {SYSTEMDATE}  
Numéro de compte : {ACCNO}

## AVIS D'INTERRUPTION DANS 10 JOURS

### Votre service de gaz pourrait être interrompu

Votre facture est en souffrance. En conséquence, PGW coupera le gaz au {SRVADDR} à partir du {DATE1} à 8 h 00. Cet avis reste en vigueur pendant 60 jours. Afin de parler de votre facture ou de cet avis, appelez notre bureau au 215-235-1777.

#### Nous ne couperons pas le gaz si vous effectuez l'une des opérations suivantes :

- Payer le montant en souffrance de {PAYAMT}.
- Payer le montant que vous devez selon votre dernier échéancier de paiement.
- Conclure un accord de paiement (vous pourriez être éligible à un programme d'aide spécial).
- Nous contacter pour contester la facture.

#### Au minimum, vous pourriez être tenu de payer tous les frais suivants avant d'activer votre service sous :

Montant en souffrance	{PAYAMT}
Dépôt de garantie	{MONEY2}
Frais de mise en service	{MONEY1}
Total	{MONEY4}

Il faut ajouter {MONEY3} si nous devons faire des travaux d'excavation dans la rue.

**Vous êtes également responsable de tous les services de gaz qui vous sont fournis et qui sont actuellement ou sont devenus en souffrance. En cas de coupure, vous pourriez être tenu de payer plus que le montant indiqué sur cet avis pour que votre service soit rétabli.**

#### AVIS D'URGENCE MÉDICALE

INFORMEZ-NOUS SI UNE PERSONNE VIVANT SOUS VOTRE TOIT EST GRAVEMENT MALADE OU SOUFFRE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ. NOUS NE COUPERONS PAS VOTRE SERVICE DE GAZ en cas de maladie, à condition que :

1. Votre médecin généraliste, votre assistant médical ou votre infirmier praticien certifie par écrit que cette maladie existe et qu'elle pourrait s'aggraver si votre service était interrompu ; et
2. Vous prenez les dispositions nécessaires pour payer vos factures actuelles.
3. Vous nous contactez au 215-235-1777.
4. VOUS DEMANDIEZ À VOTRE MÉDECIN GÉNÉRALISTE, À VOTRE ASSISTANT MÉDICAL OU À VOTRE INFIRMIER PRATICIEN D'ENVOYER UNE LETTRE À PGW DANS LES 3 JOURS POUR CONFIRMER VOTRE ÉTAT DE SANTÉ.

Si vous êtes victime de violence et que vous disposez d'une ordonnance émise par les tribunaux, des procédures médicales d'urgence et des mesures de protection spéciales peuvent être mises en place. **Appelez-nous immédiatement au 215-235-1000 pour nous en informer afin que ces procédures et protections spéciales puissent être mises en place.** Vous devrez nous fournir une copie de l'ordonnance du tribunal.

#### IMPORTANT À SAVOIR AVANT QUE NOUS COUPIONS

##### VOTRE SERVICE DE GAZ

- Vous pourriez être éligible à un accord de paiement ou à un programme d'aide spécial. L'inscription à ce programme peut être un moyen d'éviter la coupure de gaz. Contactez-nous immédiatement au 215-235-1777 pour savoir si vous êtes éligible, et comment vous inscrire. Des justificatifs de vos revenus peuvent être exigés.
- Si vous avez des questions ou avez besoin d'informations, veuillez nous appeler dès aujourd'hui au Appeler-nous au 215-235-1777 ou écrivez-nous à P.O. Box 3500, Philadelphia, PA 19122. Si, après avoir échangé avec PGW, vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission des services publics de Pennsylvanie (PUC). La PUC peut différer l'interruption du service si votre plainte est déposée avant la date de coupure prévue. Pour les contacter,appelez le 1 (800) 692-7380 ou écrivez à : Pennsylvania Public Utility Commission, P.O. Box 3265, Harrisburg, PA 17105-3265.

- Appelez-nous si votre propriétaire paie vos factures de services publics. Vous bénéficiez de certaines protections juridiques.
- Si vous avez des difficultés à comprendre ou à parler français, appelez-nous pour bénéficier d'un service d'interprétation gratuit.
- Veuillez nous contacter si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'aide.
- Tous les occupants majeurs du domicile dont les noms figurent sur l'hypothèque, l'acte de propriété ou le bail sont considérés comme des « clients » et sont responsables du paiement de la facture.
- Si le service est interrompu, TOUT occupant majeur ayant résidé dans le domicile peut être tenu de payer tout ou partie de cette facture afin que le service soit rétabli.
- Si votre service est interrompu, vous devez nous contacter après avoir effectué votre paiement afin de vous assurer que vous remplissez toutes les conditions requises pour que le service soit rétabli et pour prévoir l'accès à votre domicile. Le rétablissement de votre service peut prendre jusqu'à sept jours.
- Si vous disposez d'une ordonnance de **protection contre les abus** valide ou d'une ordonnance émise par un tribunal compétent de cet État qui fournit des preuves claires que vous êtes victime de violence domestique, vous pouvez bénéficier de protections supplémentaires. **Appelez-nous immédiatement au 215-235-1000.** Vous devrez nous fournir une copie de l'ordonnance.

#### DISPOSITIONS RELATIVES À LA COUPURE HIVERNALE 1er décembre - 31 mars

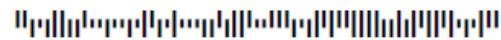
- **Contactez-nous avant la date de coupure** pour nous fournir des informations sur votre foyer et ses occupants afin de vérifier si vous êtes éligible à un programme d'aide.
  - **Si vous avez de faibles revenus, des règles spéciales encadrent la coupure de gaz pendant la période hivernale.** Additionnez les revenus mensuels de votre foyer. Consultez le tableau ci-dessous pour déterminer votre groupe. Vous pourriez être tenu de nous fournir des justificatifs de revenus.
  - **Si vos revenus correspondent à 150 % ou moins du seuil fédéral de pauvreté, nous devons d'abord demander l'autorisation à la PUC pour couper votre service.** Nous vous informerons avant de couper le service si nous demandons à la PUC l'autorisation de résilier votre service de gaz.
  - **Si vos revenus sont supérieurs à 150 % mais ne dépassent pas 250 % du seuil fédéral de pauvreté, nous ne couperons pas votre service si l'une des conditions suivantes s'applique à vous :**
    - o Une personne de votre foyer est âgée de 12 ans ou moins ou de 65 ans ou plus ; ou
    - o Vous avez payé au moins la moitié de vos deux dernières factures mensuelles de gaz ; ou
    - o Si au cours des deux derniers mois, vous avez payé au moins 15 % du revenu de votre foyer pour payer les factures.
  - **Si nous rétablissons votre service pendant la période hivernale (entre le 1er décembre et le 31 mars), nous rétablirons votre service dans les 24 heures suivant la satisfaction de toutes les conditions requises pour le rétablissement du service. Lorsque des travaux d'excavation sont nécessaires dans la rue, ceux-ci peuvent prendre jusqu'à sept jours.**
- | Seuil fédéral de pauvreté {FPGYR}   | Votre revenu est égal ou inférieur à 150 % du seuil fédéral de pauvreté si votre revenu brut mensuel est de : | Votre revenu se situe entre 151 % et 250 % du seuil fédéral de pauvreté si votre revenu brut mensuel est de : |
|-------------------------------------|---|---|
| Taille du foyer                     | pauvreté si votre revenu brut mensuel est de :  | si votre revenu brut mensuel est de :   |
| 1                                   | {FPG1150} ou moins  | {FPG1151}-{FPG1250}   |
| 2                                   | {FPG2150} ou moins  | {FPG2151}-{FPG2250}   |
| 3                                   | {FPG3150} ou moins  | {FPG3151}-{FPG3250}   |
| 4                                   | {FPG4150} ou moins  | {FPG4151}-{FPG4250}   |
| Pour chaque personne supplémentaire | {FPG5150}   | {FPG5151}-{FPG5250}   |

Veuillez renvoyer cette partie avec votre paiement.  
Inscrivez votre numéro de compte sur votre chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de Philadelphia Gas Works

Date de l'avis : {SYSTEMDATE}  
Numéro de compte : {ACCNO}  
Date de l'avis : {SYSTEMDATE}  
Veuillez régler : {PAYAMT}

Veuillez ajouter « X » dans la case pour les corrections d'adresse. Imprimer les corrections au verso.

Montant ci-joint :



Philadelphia Gas Works  
P.O. Box 11700  
Newark, NJ 07101-4700

{SoldTo}  
{SoldTo2}  
{SoldTo3}  
{SoldTo4}  
{SoldTo5}